



Mairie de Challuy

Compte rendu du conseil Municipal du 08 septembre 2015

Enfin la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tant attendue : 104 euros de baisse en moyenne à Challuy !!!

Etaient présents : Mesdames Dufour, Foucault, Guyot, Harmand, L'Heveder, Rodet et Messieurs Babis, Berger, Bouchard (arrivée à 19h10), Muelle, Pelletier, Roy et Simon.

Michel Blond donne procuration à Jean-Patrick Pelletier.

La secrétaire de séance est Madame Edith L'Hévéder.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, Monsieur le Maire accueille les deux Conseillers Départementaux de notre canton qui ont répondu favorablement à son invitation.

Madame Carole Boirin et Monsieur Daniel Rostein viennent informer le conseil municipal des nouvelles modalités de distribution de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE).

En 2015, le Conseil Départemental de la Nièvre (CD58) a décidé :

- d'attribuer une somme globale de 350 000 euros aux 6 cantons composés des communes de Nevers Agglomération, chacun des cantons recevant 1/6 ;
- que 10 % de la DCE doit être consacrée à des dépenses d'économies d'énergie sur les bâtiments.

Jusqu'alors, notre canton bénéficiait de 83 000 euros chaque année. Avec ce nouveau mode de distribution, il ne percevra plus que 59 000 euros, soit 24 000 euros de moins ! Daniel Rostein précise que « le dossier DCE a été déposé lors d'une session du Conseil Départemental sans que le temps ne soit donné aux Conseillers Départementaux d'étudier ce dossier. »

Ainsi, **chacun des cantons se retrouve avec une somme largement inférieure à celles des années passées.** Nos Conseillers Départementaux informent qu'ils ont adressé un recours amiable au Président du Conseil Départemental, cependant resté sans réponse à ce jour. En effet, une « clause de sauvegarde » du document présenté par le CD 58 indique que la somme attribuée ne peut diverger de +/- 10 % par rapport à l'année précédente. Notre canton n'aurait donc pas dû obtenir moins de 73 000 euros !

Monsieur le Maire est « **scandalisé devant cette nouvelle formule de calcul qui pénalise une nouvelle fois nos communes et remet en cause nos investissements prévus** ». Il informe Madame Boirin et Monsieur Rostein qu'il fera remonter l'information au Président de Nevers Agglomération et s'associe à la démarche de recours engagée.

Nos Conseillers Départementaux quittent la salle et l'ordre du jour reprend :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02-06-2015** : approuvé à l'unanimité des membres présents ;

- **Attribution d'un nom au groupe scolaire de Challuy** :

Monsieur le Maire souhaite attribuer un nom à l'école de Challuy. Pour ce faire, il s'est rapproché de Monsieur Marc Chevreau, Directeur de notre établissement pendant de nombreuses années et à ce titre le mieux à même de proposer un nom. Pour lui, « Monsieur Jacques Berthier, ancien Maire de Challuy, qui a donné une nouvelle impulsion au regroupement pédagogique entre Challuy et Sermoise s'impose naturellement. Ensemble, nous avons agrandi l'école primaire et mis en place le système de navettes scolaires. »

Aussi, Monsieur le Maire propose de donner le nom de « groupe scolaire Jacques Berthier » à l'école de Challuy.

Vote : 12 voix pour et 2 abstentions : Madame Harmand et Monsieur Bouchard.

Mireille Harmand explique « qu'elle aurait souhaité une concertation avec les enfants pour trouver un nom qui ne représente pas forcément une personne. » Monsieur le Maire lui demande de travailler dans ce sens afin de nommer l'accueil de loisirs de notre commune ;

- **Vote du budget annexe du lotissement du château** :

Les travaux de viabilisation du lotissement du château sont en cours. Quatre terrains sur les sept sont déjà vendus. D'un point de vue comptable, Madame Morin, perceptrice, demande d'isoler les dépenses et les recettes afférentes afin d'avoir plus de lisibilité.

Dans ce sens, Monsieur Muelle demande donc au conseil municipal de « transférer toutes les dépenses payées par le budget général (frais d'étude, travaux de viabilisation, achat du terrain) et toutes les recettes encaissées par le budget général (ventes des terrains) sur le budget lotissement du château. »

Vote : 14 voix pour

- **Autorisation de signer un contrat « emploi avenir »** :

Madame Harmand informe que « ce poste concerne l'accueil de loisirs. Un contrat avenir est arrivé à son terme le 31 août 2015 et la commune ne souhaite pas donner une suite favorable. Par conséquent, afin d'assurer l'accueil des enfants dans des conditions optimales et répondre à la réglementation en la matière, il est nécessaire de procéder à un recrutement. »

Elle propose de recruter un jeune en contrat avenir en s'adressant pour ce faire à la Mission Locale.

Vote : 14 voix pour

- **Autorisation de renégocier les prêts auprès de la Banque Populaire et de signer les nouvelles offres de prêts** :

Les conseils municipaux qui nous ont précédés ont contracté des prêts auprès de la Banque Populaire, l'un pour financer les travaux de rénovation de la rue Louis Bonnet en 2001 et l'autre pour permettre la construction du restaurant scolaire en 2007.

Monsieur le Maire explique que « les taux d'emprunt actuels sont bien inférieurs aux taux de 2001 et 2008. La commune peut réaliser des économies sensibles en renégociant ces prêts. Le Crédit Agricole nous propose les meilleures offres : le prêt contracté en 2001 au taux de 3,80 % peut être renégocié au taux de 1,99 % sur la même durée restante, soit 15 trimestres, jusqu'en 2019. Le prêt contracté en 2007 au taux de 3,89 % peut être renégocié au taux de 1,29 % sur la même durée restante, soit 49 trimestres, jusqu'en 2027. Au total, nous économiserions 1 928,88 euros + 1 829,72 euros = 3 758,60 euros par an ».

L'ensemble des élus présents autorisent Monsieur le Maire à procéder à la renégociation des deux prêts et à signer les nouvelles offres de prêts présentées par le Crédit Agricole.

- **Autorisation de résilier le contrat d'assurance risques statutaires du CIGAC et de signer un nouveau contrat avec la SMACL** :

Madame Foucault explique que « la compagnie d'assurances CIGAC indemnise la commune lors des

congés maladie et des accidents de travail du personnel communal. Le montant annuel de la prime d'assurance est de 21 403,31 euros par an. Toujours dans le but de réaliser des économies, j'ai contacté d'autres compagnies d'assurances. La SMACL nous propose la meilleure offre tout en conservant les conditions d'assurance actuelles : 16 970,89 euros à l'année. Ainsi, nous

économiserions 4 432,42 euros par an. Je propose que nous autorisions Monsieur le Maire à contracter avec la SMACL à compter du 1^{er} janvier 2016. » 14 voix pour

- Signature d'une convention entre Nevers Agglomération et Challuy pour les travaux de viabilisation du lotissement du château :

Monsieur Muelle explique que « la commune de Challuy a procédé à la viabilisation des 7 terrains du lotissement du château et a donc installé les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour le compte de Nevers Agglomération. Afin de nous rembourser des travaux réalisés à leur place, il est nécessaire de signer une convention autorisant le remboursement de la somme engagée par la mairie de Challuy ». 14 voix pour

- Ratio promu/promouvable pour l'année 2015 :

Madame Foucault explique que « la collectivité doit fixer le taux ou le ratio promu/promouvable, c'est à dire le taux des agents promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un avancement de grade. Ce taux peut être compris entre 0 et 100%.

Deux possibilités s'offrent à la collectivité :

- soit déterminer un taux identique pour un ou plusieurs grades par rapport aux promouvables;
- soit déterminer un taux identique pour la totalité des grades présents dans la collectivité à compter d'une date donnée.

Madame Foucault propose de « fixer un taux unique de 100 % pour l'année 2015 car le dispositif ne concerne que deux agents cette année. L'année prochaine le taux sera fixé grade par grade et la commune pourra mettre des taux différents par grade. »

Vote : 14 voix pour.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal sur les points suivants :

- la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

« Le moment que nous attendons tous depuis 2012 (date du procès devant le Tribunal Administratif) arrive enfin : courant septembre et octobre, lorsque vous recevrez votre feuille d'imposition à la taxe foncière, à laquelle est adossée la TEOM, vous constaterez enfin que le montant de la TEOM a considérablement diminué sur notre commune ! C'est le résultat du procès que nous avons gagné collectivement contre Nevers Agglomération. **Le foyer Challusien dont la valeur locative est égale à la valeur locative moyenne de la commune verra son impôt baisser de 104 euros dès maintenant.**

Pour autant, le combat n'est pas terminé ! Il nous reste encore à récupérer le trop-versé chaque année depuis 2006. Nous devrions connaître, d'ici 2016 je pense, quel montant nous percevrons.

- la qualité des comptes de la Commune :

Le Direction Générale des Finances Publiques a créé l'indice agrégé de suivi qualitatif des comptes des collectivités locales. Cet instrument permet de constater la situation comptable de sa collectivité en disposant d'éléments de comparaison nationaux, de fournir des éléments d'analyse à la fois synthétiques et suffisamment précis sur sa collectivité pour éclairer des décisions, de mettre en avant les marges de progression ou encore de fournir au conseil municipal des éléments d'analyse de la qualité de ses comptes...

L'indice de qualité comptable de l'exercice 2014 de la Mairie de Challuy est de 19.5. La moyenne départementale 2014 est de 17.4

Monsieur le Maire « félicite les élus et Madame la Secrétaire Générale de la Mairie pour avoir réussi à obtenir un tel résultat. Je pense légitimement que nous pouvons être fiers de la manière dont nous gérons l'argent public ».

- Pour autant, Monsieur le Maire enchaîne sur l'action menée par l'Amicale des Maires de France qui manifeste contre la **baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales**.

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. C'est sans précédent et cela concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

Souhaite-t-on que les services rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? **La réponse est claire : c'est non !**

Ces services concernent en effet tous les âges, tous les territoires et fondent le lien social, le "vivre ensemble" si précieux et si fragile dans notre société : logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets, travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emplois... Pour gagner ce combat citoyen, pour que l'Etat revienne sur son projet, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités lance l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, et met en place un large dispositif de mobilisation.

→ Les citoyens sont invités à signer l'*Appel du 19 septembre pour les communes de France*, en ligne sur le site www.change.org depuis le 24 août.

→ Une campagne de communication se déploie à grande échelle, en particulier par la diffusion d'un Manifeste, d'une affiche et d'un clip vidéo. La campagne est également relayée sur les réseaux sociaux (fil twitter et page facebook dédiés).

Monsieur le Maire rajoute que cette « décision a comme conséquence majeure de ralentir l'investissement des communes. Ainsi, j'espère que nous ne serons pas dans l'obligation de reporter les investissements que nous avons annoncés à nos concitoyens. Je pense surtout aux travaux de voirie qui représentent des montants importants. Mais en étant privés de recettes, quel autre choix aurons-nous ? Augmenter les impôts ? Espérons que le Gouvernement entendra les plaintes des 14 000 conseils municipaux, dont le nôtre, qui ont adopté la motion de protestation ! »

INFORMATIONS DIVERSES

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la route de Lyon commenceront au mois d'octobre 2015 par la partie située entre l'intersection de « la croix d'or » et le transformateur EDF du stade de rugby. Des ralentissements seront certainement à prévoir...

Les nouveaux locataires du lotissement du Champ de la Chapelle nous rejoindront à compter du 1er octobre 2015. Ainsi, 15 nouveaux enfants étofferont l'effectif scolaire.

Annie Rodet, Adjointe à l'environnement, organise une **journée nettoyage du chemin de randonnée « GR 654 » au champ de tir le 14 novembre prochain à partir de 9h30**. Tous les citoyens sont les bienvenus. Nevers Agglomération mettra à disposition des bennes et des outils de ramassage. Un appel sera lancé auprès de nos chasseurs, des associations de pêche et de randonnée. L'objectif est de faire disparaître les dépôts sauvages avant que Ludovic Simon, notre berger du champ de tir, s'y installe définitivement et décourage les pollueurs par sa présence et ses passages quotidiens. Un barbecue convivial offert par la municipalité remerciera les bénévoles citoyens. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en Mairie au 03.86.37.59.88.